

Bordeaux, le 05/08/2021

Délégation Départementale de la Gironde
Pôle Santé Publique et Santé Environnementale
Service Santé Environnementale

Affaire suivie par : Grégoire SERVANT
Tél. : 05 57 01 44 46
Mèl. : gregoire.servant@ars.sante.fr

La Directrice de la Délégation Départementale de la
Gironde

à

Monsieur le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer de la Gironde
Service Eau et Nature
Unité Police de l'Eau et des Milieux-Aquatiques
Cité Administrative – BP 90
33 090 BORDEAUX Cedex

A l'attention d'Anne VALERO

Objet : Dossier Loi sur l'Eau – Lutte douce contre l'érosion marine du littoral de Soulac sur Mer – Programme de rechargement en sable sur la période 2023/2032 – Communauté de Communes Médoc Atlantique

Réf. : Votre courriel du 1er juillet 2021

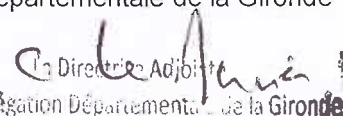
Par courriel ci-dessus référencé, vous sollicitez mon avis concernant le dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau déposé par la Communauté de Communes Médoc Atlantique. Le projet consiste en un réensablement annuel des plages de Soulac sur Mer, pour la période 2023-2032, de manière à lutter contre l'érosion marine.

Ce dossier appelle les remarques suivantes en matière d'impact sur la santé publique :

- Le projet n'est pas impacté par un périmètre de protection de captages publics d'eau destinée à la consommation humaine. Les captages d'eau potable situés autour du site ont été recensés et aucun ne se trouvent à proximité immédiate du projet.
- Aucun prélèvement d'eau destinée à l'alimentation humaine n'est effectué en eau superficielle dans le département de la Gironde.
- La phase travaux ayant lieu en dehors de la saison estivale, les zones de baignades situées sur site ne seront que peu impactées.
- La phase travaux peut entraîner des nuisances sonores perceptibles par les habitations limitrophes au projet, qui ne seront que temporaires. Des mesures sont prises pour limiter les nuisances sonores engendrées. En complément, le pétitionnaire pourra se rapprocher du guide du CNB sur les bruits des chantiers : <http://www.bruit.fr/images/stories/pdf/guide-cnb-bruits-chantiers.pdf>
- Les autres enjeux sanitaires du projet (impacts sur l'air, l'eau et les sols) ont été identifiés et leur analyse est proportionnée à la nature du projet. Les mesures réductrices des impacts et les effets cumulatifs avec d'autres installations sont clairement présentés.

En conclusion, j'émet un **avis FAVORABLE** au projet cité en objet.

P/ La Directrice de la Délégation
Départementale de la Gironde


de la Délégation Départementale de la Gironde